UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

(FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

(DPH)

Option : Philosophie Morale

MEMOIRE DE LICENCE

LE STATUT DE L'ACTION ET DU DEVOIR CHEZ EMMANUEL KANT DANS *LES FONDEMENTS DE LA METAPHYSIQUE DES MŒURS*

Réalisé par :

Dossou Joseph SADOHOUNDE

Sous la direction de :

Dr. Barnabé DENON

Enseignant chercheur en Philosophie

à la FASHS/UAC

Maître de conférences des Universités (CAMES)

Année académique 2018-2019

SOMMAIRE

DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME iv
INTRODUCTION 1
Chapitre 1 : L'approche définitionnelle et la présentation de l'ouvrage. 3
A. : La définition du concept de l'action et du devoir. 3
B. : La présentation de l'ouvrage 5
Section 1 : Passage de la connaissance rationnelle commune de la moralité à laconnaissance 8
Section 2 : Passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs 8
Section 3 : Passage de la métaphysique des mœurs à la critique de la raison pure pratique 10
Chapitre 2 : L'approche problématique de l'action et du devoir chez Emmanuel KANT 13
A. De l'action purement humaine 13
B : La morale chez KANT 14
Chapitre 3 : Portée analytique et approche critique 33
A-La portée analytique 33
B – commentaires et discussions 39
CONCLUSION 46
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 47
TABLE DES MATIERES 48

DEDICACE

- Mon grand frère Barthélemy SADOHOUNDE ;
- Ma chère femme Angèle HOUNNOUVI ;
- Toute ma famille.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier :

- Tous les enseignants du département de la philosophie ;
- Mon directeur de mémoire : Dr. Barnabé DENON, Enseignant chercheur au département de la philosophie à la FASHS/UAC et Maître de conférences des universités (CAMES) ;
- Mon grand frère Barthélemy SADOHOUNDE et ses épouses ;
- Mes pasteurs et mes amis ;
- Mon feu père Akolèvo SADOHOUNDE ;
- Ma feu mère Assignonssi MAHINOU ;
- Ma feu sœur D. Jeanne SADOHOUNDE
- Ma grande sœur Hoovi Marthe SADOHOUNDE ;
- Ma femme Angèle HOUNNOUVI ;
- Mon grand frère ainé A. Timothée SADOHOUNDE ;
- Mon grand frère cadet Bernard SADOHOUNDE ;
- Mon grand frère H. Pierre SADOHOUNDE ;
- Mon grand frère Dodji SADOHOUNDE ;
- Mon grand frère A. Bienvenu MAYISSI ;
- Mon jeune frère Norbert SADOHOUNDE ;
- Mon jeune frère Médard SADOHOUNDE ;
- Dieu, l'unique pour sa grâce.

RESUME

Les *fondements de la métaphysique des mœurs*, généralement appelé métaphysique des mœurs est le premier livre de Kant consacré à la philosophie morale. Ce livre a été publié en 1785 et constitue en cela une base sur laquelle sera érigée *Critique de la Raison Pratique*. KANT y aborde le concept du devoir où il affirme notamment, la nécessité d'une philosophie morale pure, débarrassée de toutes les scories portées par l'empirisme et entreprend de rechercher et de déterminer le principe suprême de la morale. Ce seront alors les célèbres "impératifs catégoriques" : « Agis selon une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » ; « Agis de telle sorte que tu uses de l'humanité en ta personne et dans celle d'autrui, toujours comme fin, et jamais simplement comme moyens » ; « Agis de telle sorte que ta volonté puisse se considérer elle-même, dans ses maximes, comme législatrice universelle ».

Mots clés : Fondement, Métaphysique, Mœurs, Morale, Liberté -Responsabilité.

ABSTRACT

The foundations of the metaphysics of the mœurs, generally named metaphysics of the mœurs is the first book of Kant dedicated to the moral philosophy. This book has been published in 1785 and constitute in it a basis on which will be erected Critical of the Convenient Reason. KANT approaches the concept of the duty where he affirms notably, the necessity of a pure moral philosophy, ridded of all slags carried by the empiricism there and undertakes to search for and to determine the supreme principle of the morals. These will be then the famous "categorical imperatives": "Act according to a maxim as you can want at the same time as it becomes an universal law"; "Act so that you use the humanity in your person and in the one of others, always as end, and ever merely as means"; "Act so that your will can consider itself herself, in its maxims, as universal legislator ".

Key words: Foundation, Metaphysics, Mœurs, Morals, Liberty - Responsibility.

INTRODUCTION

Au vu de tout ce que l'Homme fait sur toute la terre, il est incontestablement affirmé que le monde sans l'Homme n'aurait aucun sens. Alors l'Homme a une grande responsabilité en main dans ses actes qu'il va vouloir poser en société. Ainsi, l'Homme, l'objet principal de la philosophie cherche toujours un équilibre dans ses manières d'être et de faire. C'est pour cet équilibre de l'Homme dans ses actions menées en société, que notre célèbre philosophe allemand Emmanuel KANT réduit toute la philosophie en trois petites questions fondamentales non moins essentielles à savoir : premièrement, « Que puis-je savoir ? » qui nous renvoie à la connaissance scientifique ; deuxièmement « Que dois-je faire ? » ou « Que dois-je vouloir ? » qui nous renvoie à la morale ou à l'action humaine et au devoir moral ; enfin « Que m'est-il permis d'espérer ? » qui nous renvoie à l'espérance religieuse. C'est la deuxième question, « Que dois-je faire ? » ou « Que dois-je vouloir ? » qui nous intéresse plus ainsi, car cette question est vraiment sine qua non dans la mesure où nous sommes faits pour agir. Ainsi, la destinée de l'Homme est l'action. Ce qui nous permet de connaitre « le statut de l'action et du devoir chez Emmanuel KANT dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs* ». C'est d'ailleurs, notre thème de mémoire à développer. Il est question de reconnaitre l'essence de nos devoirs moraux dans l'existence humaine. Autrement, la question fondamentale que pose KANT, « Que dois-je faire ? » sera en exercice d'être répondue par KANT lui-même. Pour savoir plus au sujet des devoirs moraux, nous sommes tenus à étudier l'un des philosophes célèbres, Emmanuel KANT au travers son ouvrage intitulé : *Fondements de la métaphysique des mœurs.* Cet ouvrage de KANT est paru en 1785 et traduit par Victor DELBOS dont la préface est dirigée par Monique CASTILLO. Il comporte trois sections ou chapitres bien structurés (es) exposant la question de la morale. Dans la philosophie morale de KANT, ce livre est complémentaire de la *Fondation de la métaphysique des mœurs* et en constitue la suite : alors que KANT y exposait seulement les principes a priori de la moralité

en y donnant quelques exemples pour illustrer sa démonstration. Il détaille ici le contenu concret des différents devoirs moraux. Et après avoir réalisé une *Critique de la raison pratique,* KANT étudie la métaphysique qu'il divise en doctrine des droits et doctrine de la vertu. Alors le caractère vertueux de l'Homme ne se définit que par les bonnes actions que connait ce dernier en société. Autrement dit, la bonne qualité de l'Homme ne se trouve nulle part en dehors des actes qu'il pose en société humaine. Et avec Emmanuel KANT, il faudrait que les actes humains suivent la direction de la raison purement basée sur la morale pour une fin objective bien déterminée.

Notre développement sera divisé en trois chapitres : dans un premier temps, nous allons donner une approche définitionnelle de l'action et du devoir et faire une présentation de l'ouvrage : *Fondements de la métaphysique des mœurs*, puis dans un second temps, nous chercherons une approche problématique et, enfin, donner une portée analytique et une approche critique de l'action et du devoir chez KANT à travers les écrits de cet ouvrage consacré à la morale.

Chapitre 1 : L'approche définitionnelle et la présentation de l'ouvrage.

A. : La définition du concept de l'action et du devoir.

A. 1-Le concept de l'action et du devoir

A1-1-1-Laction et le devoir selon des dictionnaires

L'action : ce que fait quelqu'un et par quoi il réalise une intention ou une impulsion ; voire l'acte ou fait ; c'est l'opération par laquelle se produit un effet ; l'influence de l'être qui agit ; occupation plus ou moins active ; exercice de la faculté d'agir ; c'est tout ce qu'on fait ; véhémence à dire ou à faire quelque chose

Devoir : l'obligation morale. C'est ce que l'on doit faire, défini par le système moral que l'on accepte, par la loi, les convenances, les circonstances. Comme synonyme : charge, obligation, responsabilité, tache.

Devoir est une obligation morale, considéré sous sa forme la plus générale : avoir le sens du devoir. L'obligation particulière imposée par la morale, la loi, un règlement, les conventions sociales ; tâche à accomplir ; responsabilité, charge : remplir son devoir de citoyen et ses devoirs religieux

A-1-2- Le devoir selon certains philosophes

- Henri FREDERIC AMIEL : le devoir n'est pas une imposition mais une activité de volonté. c'est ce qu'il dit en ces termes, « le devoir est la nécessité volontaire »[1].

- François RENE : avec lui, il faut faire d'abord son devoir avant de réclamer son droit. « c'est le devoir qui crée le droit et non le droit qui crée le devoir »[2]
- Paul CLAUDEL : en analysant toute les actions humaines et tout ce qu'il faut pour l'homme , « le devoir est toujours au-dessus »[3]

[1] Journal intime, 5 mai 1848
[2] Mémoire d'outre -tombe
[3] Journal, Gallimard

- Auguste COMTE : si tout le monde peut chercher à faire son devoir, alors on ne parlerait plu de droit selon COMTE. C'est pourquoi il écrit, « nul ne possède d'autre droit que celui de toujours faire son devoir »[4]
- Frédéric II, LE GRAND : d'après lui, l'Homme vivant ne serait rien sans l'accomplissement de ses devoirs. Ainsi, « il n'est pas important que je vive mais il est important que je fasse mon devoir »[5]
- Francisco GOMEZ de QUEVEDOY VILLEGAS : le devoir est également une affaire intelligible, d'où ce dernier affirme , « la dernière vilénie de l'âme est la crainte de son devoir »[6]

A 1-2-La conception kantienne du concept du devoir

A-2-1-Le devoir comme un impératif catégorique et non hypothétique

Selon KANT le devoir devient l'obligation morale, « la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi universelle », l'impératif ordonnant sans condition. Le devoir est ce à quoi on est obligé par la raison, par la morale, par la loi, par la condition, par la bienséance et par l'honneur.

A-2-2-Le devoir comme un fondement de la morale

Selon KANT le devoir est un commandement qui s'adresse à la volonté, soit de façon conditionnelle (« si tu veux telle chose alors tu dois… »), soit de façon inconditionnelle : (« tu dois »), c'est dans ce dernier cas qu'il s'agit du devoir au sens moral, du devoir proprement dit. Le devoir est donc bien une obligation, mais toute espèce d'obligation n'est pas pour autant un devoir (moral, puisqu'elle n'est pas nécessairement inconditionnelle ou absolue. Le pur devoir est donc la plus éminente des obligations, distinctes de toutes les autres, puisque, indifférent à toute condition particulière, il s'impose sans réserve. Il doit valoir pour l'Homme en tant qu'Homme, indépendamment de toute particularité qui peut distinguer certains êtres humains des autres, alors que les autres obligations ont un

4 Système de politique positive
5 Lettre au marquis d'argens, 1760
6 La constancia y paciencia del santo job

champs d'application particulier, déterminé par la condition à laquelle elles sont attachées.

Le devoir implique donc une idée de l'Homme qui le reconnaisse capable d'envisager une loi qui s'adresse également à tous les êtres raisonnables. La loi morale vaut pur tous les êtres raisonnables. Mais si le devoir est un commandement, c'est que la volonté de l'Homme, comme chacun le sait, est susceptible de ne pas être spontanément conforme à ce qu'il prescrit.
L'Homme est donc un être raisonnable dont la volonté est soumise aux inclinations de sa nature sensible et ne se rallie pas nécessairement à la prescription du devoir : l'Homme est un être raisonnable fini.

B. : La présentation de l'ouvrage

B-1-La structure de l'ouvrage

Les *Fondements de la métaphysique des mœurs,* cet ouvrage est le premier grand ouvrage de KANT consacré à la morale. Les écrits qui traitent uniquement de la philosophie comportent 46 pages ainsi que nombreuses notes de bas de page se référant sans cesse à l'œuvre et à la vie de KANT, notamment pour expliquer des concepts ou idées repris d'ouvrages précédents. L'ouvrage est très structuré, avec trois (03) parties précédées d'une préface qui permettent de passer de la connaissance rationnelle de la moralité à la métaphysique des mœurs, avant d'entamer une critique de la raison pure pratique. Le découpage est simple et clair pour le lecteur. Il sera suivi quelques années plus tard de la *Métaphysique des mœurs* (1796). Cet ouvrage se veut une suite des Fondements de la dite métaphysique, et comportant deux parties : une doctrine du droit et une doctrine de la vertu, qui expose les devoirs intérieurs de l'Homme, que celui-ci doit respecter indépendamment de toute contrainte extérieure, d'abord envers lui-même et puis envers les autres. Ces deux doctrines constituent au final un véritable ouvrage d'éthique appliquée, étayant les principes énoncés et démontrés dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs.*

Cet ouvrage comporte au totale 252 pages. Ainsi, plusieurs rencontres ont influencé KANT à rédiger l'ouvrage en question : son maitre Martin KNUTZEN lui enseigne à l'université le piétisme et la philosophie wolffienne tout en l'initiant aux sciences et à NEWTON en particulier. Sa mère, piétiste, a également une grande influence pendant ses jeunes années. Comme précepteur c'est chez COMTESSE de Keyserling qu'il se familiarise avec la vie dans une société élégante et polie. Au niveau scientifique, sa découverte de NEWTON eut une grande importance, de même que celle de ROUSSEAU, sur un autre plan, qui lui fit sentir, de son propre aveu, ce qu'est la nature humaine véritable. Il faut reconnaitre qu'en étant resté à Königsberg son existence durant, KANT ne renvoie pas l'image du philosophe le plus ouvert à l'expérience. Ainsi, les *Fondements de la métaphysique des mœurs* appartient à la période la plus féconde de KANT en terme de publication et constitue l'un des ses premiers ouvrages de référence, après la *Critique de la raison pure* de 1781. On y trouve exposée pour la première fois la morale de KANT définitivement constituée et également pour la première fois un ouvrage qui traite exclusivement de la morale. Du reste, dans les ouvrages postérieurs, on ne trouve aucun élément réellement nouveau n'ayant trait à la morale kantienne.

Plan de l'ouvrage

- Pages 5-43 → Préface rédigée par Monique CASTILLO
- Pages 47-48 → Avant-propos par Victor DELBOS
- Pages 49-56 → Préface de KANT
- Pages 57-74 → Première section : le passage de la connaissance rationnelle commune de la moralité à la connaissance philosophique
- Pages 74-127 → Deuxième section : passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs
- Pages 127-151 → Troisième section : le passage de la métaphysique des mœurs à la critique de la raison pure pratique

- Pages 153-202 → postface par Victor DELBOS
- Pages 203-208 → Repère bibliographique
- Pages 209-252 → Notes

B-2- Le résumé de l'ouvrage et son analyse

Principales étapes du raisonnement et principales conclusions

Préface : pourquoi une métaphysique des mœurs est-elle nécessaire ?

Dans la préface, Kant repart des trois sciences de la philosophie grecque (éthique, logique et physique), en apportant une distinction entre philosophie formelle (logique) et matérielle (éthique pour les lois de la liberté et physique pour les lois de la nature). Il pose les bases de la philosophie « pure », fondée sur des principes « a priori », indépendante de l'expérience. En distinguant ainsi la partie empirique de la partie rationnelle, il observe que la logique est indépendante de tout empirisme, une philosophie morale appliquée à l'homme ne pouvant être « pure ». Quand on fait quelque chose de bon, il faut le faire pour la loi morale. Sinon les éventuels effets positifs sont purement contingents et ne présentent de ce fait aucune valeur morale. La fondation de la métaphysique des mœurs recherche l'établissement du principe suprême de la morale. Il s'avère donc nécessaire et va donc consister à examiner les principes de la volonté pure possible et non les conditions du vouloir humain en général.

Section 1 : Passage de la connaissance rationnelle commune de la moralité à la connaissance philosophique

- "La bonne volonté"

La bonne volonté est inconditionnelle : elle ne doit pas être jugée en résultat, c'est-à-dire l'utilité. Tous les talents (de l'esprit, de la fortune, ou du tempérament comme la modération des passions ou la maîtrise de soi) peuvent se révéler mauvais s'ils sont conduits par une mauvaise volonté. La fonction de cette bonne volonté n'est pas d'assurer le bonheur mais la fin suprême que constitue la

moralité. KANT fait ici l'apologie d'une morale de l'effort et du caractère.

- La valeur des actions :

Les inclinations, buts et mobiles des hommes ne confèrent aucune moralité à leur action : Le devoir est la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi, située au-dessus de tout.

- La loi morale :

Une action ne peut être bonne que si les principes qui la guident ont une valeur universelle pour le sujet rationnel, une action n'est morale que si le sujet peut vouloir « que sa maxime devient une loi universelle » (dont la valeur est supérieure à la somme de toutes les inclinaisons).

Section 2 : Passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs

- **"Agir par devoir" et "agir conformément au devoir"**

On ne peut jamais connaître la cause déterminante de la volonté, mais les inclinations ont un plus grand rôle que le devoir. A-t-on vu une action pure ? Pourtant il le faudrait. Pour cela, il doit y avoir des règles, qui fondent la moralité, desquelles découlent les actions.

- **Les impératifs**

Besoin d'un rapport entre la loi objective de la raison et de la volonté n'est pas nécessairement déterminé par cette loi : l'impératif. Les impératifs disent ce qui serait bon de vouloir, mais auquel la volonté doit être contrainte. On distingue l'impératif hypothétique (quels moyens en vue d'une fin bien précise) et l'impératif catégorique (purement nécessaire, en égard à la loi). L'impératif hypothétique peut être ramené aux habiletés ou aux conseils de la prudence, techniques et pragmatiques : il commande les moyens. Tandis que l'impératif catégorique est lui, le commandement de la moralité, et commande aux mœurs.

- **La question du bonheur**

Le bonheur est une somme de choses empiriques, en même temps qu'un concept absolu : on ne sait comment l'atteindre. S'il existe, il est dur de déterminer si on essaie de l'atteindre pour la loi des causes déterminées. L'homme essaie souvent d'atteindre une fin à son gré.

- **Le devoir est-il donc un concept vide ?**

Il faut agir comme si le principe de la maxime (subjectif) de son action devait être érigé par la volonté en une loi universelle de la nature. Alors qu'on aimerait souvent que les lois ne s'appliquent qu'aux autres, avec des exceptions pour soi. Faire quelque chose de mal (exemple : ne pas tenir une promesse) par intérêt personnel ne peut dès lors être érigé en loi. La volonté est donc la faculté de se déterminer soi-même et s'agir conforme à la représentation de ces lois. Le principe objectif de la volonté est le suivant : la volonté raisonnable existe comme une fin en soi.

- **Un impératif pratique**

Traiter l'autre comme soi-même, comme une fin, et jamais comme un moyen, KANT exclut donc ici l'instrumentation de l'autre.

- **L'autonomie de la volonté comme principe suprême de la moralité.**

La volonté se soumet à une loi universelle qu'elle produit elle-même parce que lorsque j'agis par devoir, j'agis nécessairement en respectant une loi qui vaut pour tout être raisonnable, la moralité repose nécessairement sur l'autonomie du sujet.

- **Le concept du signe des fins**

Cette autonomie de la volonté permet à chaque être raisonnable d'être législateur du règne des fins, en considérant chacun comme une fin en soi.

- **Pour conclure**

La bonne volonté est déterminée à l'égard des objets : si l'objet a une influence sur la volonté, on parie d'hétéronomie, source, source de tous les faux principes. L'autonomie de la volonté est posée comme principe fondateur de la moralité.

Section 3 : Passage de la métaphysique des mœurs à la critique de la raison pure pratique

- **Le dilemme auquel sont confrontés les hommes**

Les lois de la morale voient leur application dans la sphère des phénomènes bafoués, ce qui ne lui retire pas sa légitimité, mais dès lors, comment agir ? L'homme est-il condamné à fuir ou doit-il faire évoluer ses pratiques économiques et sociales pour concilier les impératifs catégoriques et hypothétiques.

- **La liberté**

Elle constitue la clef d'explication de l'autonomie de la volonté, et doit être supposée comme propriété de la volonté de tous les êtres raisonnables, sinon la raison serait déterminée par l'intérieur, et se nuirait donc à elle-même. Alors la liberté est l'indépendance aux causes du monde sensible, elle permet l'autonomie, elle-même pilier de la loi morale.

- **Le monde sensible et le monde intelligible**

Le paradoxe de l'être raisonnable est d'être libre, tout en se conformant aux lois du devoir. Pour sortir de ce paradoxe, il convient de distinguer ‘’le monde sensible et le monde intelligible’’.

L'homme ne se connait certes que par ses ‘’ phénomènes’’, mais apporte aussi au monde intelligible, il pense sa volonté détachée des sens et motivations contingentes. L'homme est aussi libre dans sa dimension intelligible, mais doit obéir au devoir car relevant aussi du monde sensible (des phénomènes).

S’il n’était que (‘’noumène’’, les actions de l’homme seraient conformes aux principes de l’autonomie de l’autonomie de la volonté ; s’il était uniquement ‘’phénomène’’ ses actions reposeraient sur le principe de quête du bonheur (loi naturelle). C’est justement parce qu’il appartient aux deux mondes que l’impératif catégorique est possible.

- **Les limites de la philosophie pratique**

La nature est perçue à travers l’existence et expérience, alors que la liberté, concept, n’a pas de réalité objective. La raison se pense comme intelligible, mais porte sur du sensible, elle est pratique, et ne peut donc expliquer la liberté. Comment expliquer que l‘impératif catégorique peut y parvenir. Au finale, la raison parvient à formuler des choses sans les comprendre, et doit reconnaître cet impossible savoir.

- **La destination de la raison**

Toute volonté suppose une raison qui lui fournisse une règle, car la faculté de se laisser déterminer par une règle est précisément ce qui distingue la volonté des désirs et des inclinations. Il n'y a de volonté que d'un être raisonnable : cette proposition est nécessaire, même si la volonté de cet être raisonnable qu'est l'homme est loin d'être toujours exclusivement déterminée par la raison, mieux : même s'il n'est pas certain que la volonté de l'homme ait été une seule fois exclusivement déterminée par la raison. Pour éclairer le concept d'une volonté bonne, il convient donc de s'interroger sur le rôle ou la fin de la raison en tant qu'elle a le pouvoir de fournir une règle à la volonté pour sa détermination.

Le savoir le plus ancien, comme le plus commun, que les hommes ont d'eux-mêmes leur apprend de manière immédiate qu'il est dans la nature de l'homme d'aspirer au bonheur, c'est-à-dire de désirer la satisfaction de toutes ses inclinations. Le bonheur apparaît ainsi comme le but de la nature sensible de l'homme. Or la raison est une disposition que la nature a mise en l'homme, grâce à

laquelle il peut donner une règle à sa volonté et ainsi conduire sa vie. Dira-t-on pour autant que l'homme a été doté de la raison en vue de son bonheur ? Il faut reconnaître que l'usage de la raison, dans la recherche du bonheur, est bien plus souvent un sujet de déception qu'un motif de satisfaction. La raison démultiplie la représentation des obstacles et des dangers, la diversité des chemins possibles et des conséquences de nos actes. Rousseau n'a-t-il pas montré qu'en développant, avec les arts et les sciences, tous les moyens qui devraient nous permettre d'accéder du bonheur, la raison nous en a davantage éloignés ? Les plus lucides en arrivent même à éprouver une certaine haine de la raison en constatant son impuissance, voire ' l'obstacle qu'elle paraît constituer dans la recherche du bonheur, en voyant combien ceux qui se détournent d'elle et s'en remettent à leur sentiment immédiat sont davantage satisfaits.

Si, comme l'enseignait Aristote, la nature ne fait rien en vain, elle ne doit pas nous avoir dotés de la raison en vue de notre bonheur : l'insuccès de la raison en ce domaine est tel qu'elle aurait alors agi en pure perte. Cette représentation *finaliste* de la nature (je me représente la nature comme si elle agissait en vue d'une fin), certes, n'est pas à proprement parler une connaissance de celle-ci, mais elle me permet de penser un sens, de trouver un sens à ce qui est (par nature). Je dois donc, de ce point de vue, trouver une autre fin à l'usage pratique de la raison. Ici s'affirme le rapport essentiel qui lie la raison à la bonne volonté. Si la raison n'a pas pour fin de rendre la volonté capable de nous mener au bonheur (fondamentalement parce que celui-ci dépend de particularités empiriques que la raison pure ne peut pas déterminer a priori**),** comme l'attestent suffisamment ses insuccès à cet égard, c'est alors qu'elle doit agir sur la volonté dans son usage pratique ; c'est qu'elle a pour fin de la rendre bonne en soi, en la déterminant par une loi qui n'est liée à aucune condition empirique et n'exige donc pas, lorsqu'elle détermine la volonté, la prise en compte des particularités de l'expérience. La volonté bonne, c'est donc une volonté, déterminée par la raison pure et rien d'autre.

Chapitre 2 : L'approche problématique de l'action et du devoir chez Emmanuel KANT

A. De l'action purement humaine

L'action est l'opération par laquelle se produit un effet. C'est aussi l'influence de l'être qui agit. Ici, il s'agit de l'Être rationnel. C'est- à-dire de l'homme doué de raison. Ainsi, l'Homme se définit par ses actes posés en société. Et naturellement, l'Homme est destiné à l'action, d'où l'Homme ne serait rien sans l'action. D'autant plus que l'Homme agit, il garde sa dignité. Cependant, l'Homme n'a pas la responsabilité d'agir pour agir mais a de responsabilité d'agir dans des normes qu'il faut. C'est-à-dire sous la direction de la raison pure en respectant une loi morale établie en société. Selon KANT, toute action humaine doit strictement et formellement faire recours aux devoirs. Par conséquent, qui parle du devoir parle de l'action humaine, vice versa. Il y a donc une équation d'égalité entre l'action et le devoir. Raison pour laquelle, dans notre développement, le concept du devoir apparaît plus. En effet, l'action que l'impératif ordonne peut-être bonne relativement, et donc de façon conditionnelle : pour atteindre telle fin, il faut accomplir telle action, et c'est seulement si on veut atteindre cette fin qu'il faut l'accomplir, ou elle peut être bonne absolument et donc de façon inconditionnelle : il faut alors l'accomplir pour elle-même. Dans le premier cas, l'impératif sera dit hypothétique, dans le second, catégorique. Tout impératif est de l'une ou l'autre espèce. En effet, avec KANT le devoir devient un impératif catégorique et non hypothétique. Ainsi, l'impératif catégorique est l'impératif proprement moral. Il est donc inconditionnel, c'est-à-dire qu'il ne dépend pas d'une fin, mais commande une action pour elle-même, dans sa forme et dans son principe, sans rien emprunter à l'expérience. Il énonce les lois de la moralité. Tout impératif exprime une contrainte en prescrivant une tâche. Comment cette contrainte, c'est-à-dire comment en saisir la possibilité ? Dans le cas des jugements hypothétiques, elle est impliquée par la fin visée : vouloir la

fin, c'est nécessairement vouloir le moyen (« qui veut la fin veux les moyens ») ; la contrainte est impliquée dans l'idée de la fin, que ça soit le contenu de celle-ci. Mais dans le cas de l'impératif catégorique, la contrainte ne peut être impliquée dans la fin qui conditionne l'action puis qu'il n'y a pas de telle fin. La possibilité de cet impératif doit donc être pensée hors de toutes expériences. Et il apparaît alors que cet impératif est le seul qui soit proprement nécessaire, le seul dont le commandement ait valeur de loi, et non simplement de règle ou de conseil. En définitive, cet impératif consiste en une « proposition synthétique a priori » ce qui veut dire d'une part que cette proposition n'est pas déduite d'une proposition extérieure dans laquelle elle se trouverait impliquer mais suppose la liaison en un tout d'éléments d'abord séparés (« synthèse ») d'autre part qu'elle ne peut pas trouver dans l'expérience la justification de cette liaison, cette proposition n'étant pas conditionner par l'expérience (a priori). En même temps, la loi morale vaut pour une volonté dont la conformité à la loi est seulement contingente. Indépendant de l'expérience, l'impératif catégorique tire son contenu de lui-même : ce que la loi commande à la volonté, c'est la conformité à la loi en tant que loi en général, c'est-à-dire la légalité : « Agis uniquement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle ».

B : La morale chez KANT

B-1- L'action humaine au devoir moral

Il faut maintenant, répondre à la question : « Que dois-je faire ? » ou « Que dois-je vouloir ? ». La réponse de KANT est, ici, sans équivoque : le devoir est uniquement le devoir. Que faut-il entendre par ce terme, le devoir ? Pour en comprendre la signification, tournons-nous d'abord vers la notion de "bonne volonté". Ainsi, dans les *fondements de la métaphysique des mœurs*, KANT réalise, en effet, l'analyse de la conscience morale commune et il note que de tout ce qu'il est possible de convaincre dans le monde, il n'est rien qui puisse être

regardé sans restriction, comme bon absolument pure, bonne sans restriction. C'est ce que traduit la première phrase de la première section : « De tout ce qui est possible de concevoir dans le monde, et même en général hors du monde, il n'est rien qui puisse sans restriction être tenu pour bon, si ce n'est seulement une "bonne volonté" »[7]. Ça nous conduit à dire la « bonne volonté » est donc sine qua non dans l'existence humaine, elle « paraît constituer la condition indispensable même de ce qui nous rend digne d'être humain »[8] . Qu'est-elle exactement et à quoi se ramène –t-elle ? Une volonté de faire le bien, bonne en elle-même désigne une volonté de faire le bien, non par inclination sensible, mais par ''devoir''. Donc la ''bonne volonté'' nous renvoie ainsi à l'idée de ''devoir'', à l'impératif catégorique et non point hypothétique. Cette volonté est vraiment inconditionnée. Elle ne doit pas viser le succès ou la finalité des choses. Ainsi, « ce qui fait que la bonne volonté est telle, ce ne sont pas ses œuvres ou ses succès, ce n'est pas son aptitude à atteindre tel ou tel but proposé, c'est seulement le vouloir ; c'est-à-dire que c'est en soi qu'elle est bonne et considérée en elle-même, elle doit sans comparaison être estimée bien supérieure à tous ce qui pourrait être accompli par elle uniquement en faveur de quelque inclination et même, si l'on veut, de la somme de toutes les inclinations.»[9]. Ainsi, KANT aborde la notion du devoir en ces terme :

- **Les impératifs hypothétiques**

Ils ordonnent une action comme étant bonne en vue d'une certaine fin. Cette fin elle-même peut être simplement possible. Tout homme pourrait se la donner pour' but, mais tous les hommes ne le font pas de façon effective. Mais il y a aussi une fin que tous les hommes, en vertu d'une disposition de leur nature, cherchent à atteindre, c'est le bonheur. Effectivement, tous les hommes désirent être heureux. En vue de cette fin, certaines actions sont considérées comme bonnes, d'autres au

7 Emmanuel KANT, Les Fondements de la Métaphysique des Mœurs, 22 Ed, Paris,2018, P57
8 Op.cit, P.57
9 Op.cit., P.58

contraire comme nuisibles, mauvaises. Les impératifs qui ordonnent les unes, interdisent les autres, sont là encore *hypothétiques,* car cette fin, pour laquelle nous avons une *inclination* naturelle (comme résultante de toutes nos inclinations particulières), ne constitue pas pour autant une obligation en elle-même. Ces impératifs sont alors « assertoriques »[10] ; les règles qu'ils énoncent, et qui n'ont pas l'efficacité des règles de l'habileté, sont des conseils de la prudence.

- **L'impératif catégorique**

C'est l'impératif proprement moral. Il est donc inconditionnel, c'est-à-dire qu'il ne dépend pas d'une fin, mais commande une action pour elle-même, dans sa forme et dans son principe, sans rien emprunter à l'expérience. Il énonce les lois de la moralité.

Tout impératif exprime une contrainte en prescrivant une tâche. Comment penser cette contrainte, c'est-à-dire comment en saisir la possibilité ? Dans le cas des jugements hypothétiques, elle est impliquée par la fin visée : vouloir la fin, c'est nécessairement vouloir le moyen (« qui veut la fin, veut les moyens »)[11] la contrainte est impliquée dans l'idée de la fin, que} que soit le contenu de celle-ci. Mais dans le cas de l'impératif catégorique, la contrainte ne peut pas être impliquée dans la fin qui conditionne l'action, puisqu'il n'y a pas de telle fin. La possibilité de cet impératif doit donc être pensée hors de toute expérience. Il apparaît alors que cet impératif est le seul qui soit proprement nécessaire, le seul dont le commandement ait valeur de loi, et non simplement de règle ou de conseil. En définitive, cet impératif consiste en une « proposition synthétique a priori », ce qui veut dire, d'une part, que cette proposition n'est pas déduite d'une proposition *anté*rieure dans laquelle elle se trouverait impliquée, mais suppose la liaison en un tout d'éléments d'abord séparés (« synthèse ») ; d'autre part, qu'elle ne peut pas trouver dans l'expérience la justification de cette liaison, cette proposition n'étant

[10] Op.cit., p.86
[11] Op.cit., p.88

pas conditionnée par l'expérience (a priori). La nécessité de faire ce que la loi commande est immédiate ; elle ne doit rien à l'expérience, et ne se déduit pas non plus d'une autre volonté. En même temps, elle vaut pour une volonté dont la conformité à la loi est seulement contingente.

- **« Comment un impératif catégorique est-il possible ? »**[12]

La distinction du monde sensible et du monde intelligible, et la reconnaissance de notre double appartenance, à l'un et à l'autre de ces mondes, permet désormais de répondre à la question qui est au centre de cette section.

Dans la mesure où nous appartenons au monde intelligible, notre volonté est une causalité libre ; et si nous étions uniquement membres de ce monde, nos actions seraient toujours conformes au principe de l'autonomie de la volonté. Mais nous sommes également membres du monde sensible, et comme tels nos actions sont déterminées par des désirs et des inclinations de notre nature. Mais parce que nous appartenons à ces deux mondes et que le monde intelligible est au fondement du monde sensible, nous devons reconnaître que nos actions doivent être conformes à la loi morale que nous prescrit l'autonomie de notre volonté pure. Il y a donc deux idées de la volonté, l'une comme volonté pure, l'autre comme volonté sensible, dont la première doit s'imposer à la seconde en vertu de, l'autonomie. Ces deux volontés s'adjoignent donc l'une à l'autre pour former l'impératif catégorique dont l'expression est toujours une proposition synthétique a priori.

B-2- Du devoir à la morale

La morale est une et universelle : on ne saurait donc parler de « moral kantienne » comme si KANT avait la sienne propre qu'on serait libre de suivre ou non, mais seulement de formulation kantienne de la morale. KANT part en effet de la morale de tous les jours, et se pose la question : qu'est-ce qui fait, au

[12] Op.cit., p.137

jugement de chacun, qu'une action est morale ou immorale ?

La partie technique de la morale kantienne est dans l'interprétation que Kant a donnée de ce caractère sacrée du devoir qui s'oppose dans la conscience humaine, comme une chose immuable dans tous les changements de circonstance et d'intérêts. Rousseau l'explique par un "instinct divin" mais pour Kant, l'universalité signifie rationalité ; si le devoir commande universellement, c'est qu'il est en son fond rationnel : c'est le point délicat de la métaphysique des mœurs. Ainsi les *Fondements de la métaphysique des mœurs* jettent les bases des philosophies de la liberté qui se développèrent au XIXe siècle. Kant y affirme, notamment, la nécessité d'une philosophie morale pure, débarrassée de toutes les scories portées par l'empirisme et entreprend de rechercher et de déterminer les principes suprêmes de la morale. Ce seront alors les célèbres impératifs catégoriques : « Agis selon une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » ; « Agis de telle sorte que tu uses de l'humanité en ta personne et dans celle d'autrui, toujours comme fin, et jamais simplement comme moyens » ; « Agis de telle sorte que ta volonté puisse se considérer elle-même, dans ses maximes, comme législatrice universelle ». Mais chacune de ces formules exprime un des trois aspects de la loi : la première exprime la forme de la loi, c'est-à-dire l'universalité qui doit la caractériser comme loi universelle, la deuxième, sa matière : la personne comme une fin en soi, qu'aucune maxime de nos actions ne doit remettre en cause ; la troisième, l'autonomie de la volonté qui institut un règne des fins. Mais il suffit de l'universalité pour bien juger de ce qu'il faut faire.

- **Le devoir et le penchant**

La moralité ne se voit pas dans le comportement extérieur : je peux mal agir sans avoir fait exprès, ou agir contre mon gré. Dans le 1er cas, je ne suis immoral, pas plus que je suis moral dans le second cas. Pour cette raison, il n'y a pas d'exemple en morale. Une action n'est donc que morale en soi, mais seulement eu égard au mobile qui l'anime. Pourquoi l'intention d'une action est bonne ? Car un être

malfaisant peut faire son devoir par intérêt bien compris : il faut distinguer agir par devoir et agir conformément au devoir. Le mobile du devoir est le devoir lui-même, non le plaisir ou le penchant. Le devoir peut être accompli avec plaisir, mais ne doit pas l'être. Une action morale accomplie par devoir, nécessairement par devoir, accessoirement avec plaisir, jamais par plaisir.

- **Au principe de la volonté**

La volonté d'un être rationnel est mue par des penchants, mais aussi par des principes. Un principe qui contraint la volonté est un impératif. Le devoir se formule par l'impératif catégorique : c'est un impératif de la moralité, nullement impératif de l'habileté. Pour être moral, nul besoin d'être un sage ou un savant. Faire son devoir ne requiert pas la haute connaissance du bien comme de la fin que l'homme doit se proposer dans sa vie. Le mobile de la bonne volonté n'est pas un but à atteindre, mais un principe à respecter. Ce n'est donc pas la connaissance du bien et du mal. La bonne volonté n'est pas déterminée par quelque chose d'extérieure à elle, comme un but à atteindre, mais se pose à elle-même son propre critère : C'est l'autonomie de la volonté

- **Le principe de la morale**

Quel est donc le principe du devoir ? KANT le formule ainsi : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle ». La règle personnelle de comportement doit pouvoir être celle de tous les hommes sans se contredire elle-même. C'est le critère de la moralité d'une action. On peut bien se donner pour maxime personnelle de mentir, mais je ne saurais vouloir que cette maxime devienne une loi, et que tous se mentent dans un monde où chacun devrait mentir, où serait l'intérêt de le faire, puisqu'on ne serait jamais cru ? L'homme immoral connait parfaitement la loi universelle du devoir : il décide d'y faire exception pour soi-même. Au lieu d'obéir à la raison, qui nous détourne de la contradiction, il laisse libre cours à ses penchants ; n'est-ce pas aussi sacrifier sa liberté ?

- **La liberté**

La volonté déterminée par elle-même est autonome, et indépendante des penchants ; la volonté morale est donc libre. Un comportement moral est donc la preuve que la liberté est possible ; mais sans liberté, il n'y a pas de comportement moral possible. Il y aurait un cercle vicieux ici, si l'on ne voyait pas que c'est la liberté qui rend possible la réalité de la moralité, mais que c'est la moralité qui rend possible la connaissance de notre liberté.

- **C'est la raison qui fonde la morale, ce n'est donc pas la foi.**

La religion n'a pas l'exclusivité de la morale : on n'a pas besoin de croire en l'existence de Dieu, ou d'une récompense dans une autre vie pour être moral. En revanche, être moral entraine que l'on croit en existence de Dieu, en l'immoralité de l'âme et en la liberté, pour que nous puissions perfectionner notre âme, et que puissent coïncider morale et bonheur. Ces actes de croyance sont appelés postulats de la saison pratique.

- **Le devoir**

Du concept d'une bonne volonté, que l'on trouve dans l'entendement commun, Kant passe à celui du devoir, qui prend en compte, dans l'expression de cette volonté, les obstacles qu'elle rencontre.

La bonne volonté est la volonté qui agit par devoir. Quand peut-on dire qu'une action est accomplie par devoir ? Pour répondre à cette question, Kant envisage divers exemples. De ces exemples Kant dégage trois propositions : une action conforme au devoir n'est pas nécessairement accomplie par devoir ; la valeur d'une action accomplie par devoir ne réside pas dans ses effets, mais dans son principe ; le devoir est la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi. La première proposition est négative : elle dit ce que le devoir n'est pas. La deuxième est en partie négative : une action accomplie par devoir ne se juge pas par son résultat, et en partie positive : la valeur de l'action réside dans son

principe. La troisième proposition est positive : elle attribue l'action accomplie par devoir au respect de la loi morale.

- **Agir par devoir et agir conformément au devoir**

Il faut d'abord écarter le cas des actions qui sont d'emblée contraires au devoir. Viennent ensuite les actions qui sont conformes au devoir et ne naissent d'aucune inclination directe, mais sont manifestement accomplies dans un but intéressé. Ainsi le commerçant honnête, qui vend à tout le monde au même prix : il n'agit pas de la sorte parce qu'il éprouve une égale affection pour ses clients (c'est vraisemblablement le contraire qui est vrai), mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il agit par devoir, car manifestement c'est son intérêt d'agir ainsi ; l'action est donc conforme au devoir, mais n'est pas accomplie par devoir.

Cas suivant : la conformité de l'action au devoir est cette fois déterminée par une inclination immédiate (contrairement au cas précédent) : l'action n'est alors accomplie par devoir que lorsque cette inclination disparaît. C'est ce qu'illustre l'exemple de l'homme qui s'impose de continuer à vivre lorsqu'un destin contraire lui a pourtant entièrement ôté ce goût de vivre qui fait que nous agissons, en cette matière, conformément au devoir. L'exemple suivant appartient au même cas, mais évoque cette fois un devoir envers autrui (alors qu'il s'agissait précédemment d'un devoir envers soi-même) : le philanthrope, l'homme bienveillant par inclination, agit par devoir lorsqu'il continue de prodiguer ses secours alors qu'à la suite de chagrins personnels son inclination philanthropique a disparu, et son action aura plus de valeur encore s'il est par tempérament un homme froid et endurant à sa propre souffrance.

Plus subtil encore est le cas suivant. L'orientation générale des inclinations, qui tendent au bonheur, est contrariée par un empêchement qui nous conduit à ne plus faire par inclination ce que le devoir commande : car c'est un devoir envers soi-même de veiller à son propre bonheur afin de ne pas sombrer dans cette humeur morose qui nous expose à la tentation de transgresser nos devoirs. C'est

l'exemple de l'homme malade de la goutte : en cédant à la tentation d'une satisfaction immédiate, au mépris des conséquences pénibles qui en résulteront, il contrevient au devoir qui lui commande de veiller à son bonheur, car ce devoir peut exiger de renoncer à certaines inclinations, non par cette sorte de prudence qui vise le bonheur, mais indirectement, en vue du devoir. En privilégiant telle satisfaction immédiate (par exemple la cigarette du fumeur), est-ce que je ne renonce pas à un possible état de bonheur, que le devoir me commande pourtant de préserver ?

Dernier cas envisagé : le commandement évangélique de l'amour du prochain. L'énoncé en est paradoxal, et même contradictoire si l'amour est un sentiment. Un devoir d'aimer est un non-sens, car un sentiment, ne dépendant pas de notre volonté, ne se commande pas. Mais l'amour du prochain fait sens s'il désigne la bienveillance accomplie par devoir, car il cesse alors d'être pathologique**,** c'est-à-dire subi, déterminé, et devient pratique**,** c'est-à-dire spontané. Kant observera, dans la Métaphysique des mœurs**,** que la bienfaisance souvent pratiquée finit par produire réellement cet amour, et que le commandement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »[13] ne signifie pas que je dois l'aimer immédiatement pour lui faire du bien, mais qu'en lui faisant du bien (par devoir) j'en arrive à aimer les hommes.

Tous ces exemples tendent à montrer qu'une action n'est bonne que si elle est accomplie par devoir, et non simplement conformément au devoir.

- « **La valeur morale d'une action réside dans son principe et non dans ses effets** ».[14]

On a vu que les fins des actions ne peuvent pas leur conférer une valeur proprement morale, inconditionnelle, parce que ces fins peuvent être diversement

[13] Op.cit., P.65
[14] Op.cit., P.65-66

motivées. Cette valeur ne peut donc se trouver que dans le principe de la volonté, indépendamment des fins et des résultats de l'action.

- **« Le devoir est la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi ».**[15]

L'analyse du concept de l'amour du prochain envisageait, en filigrane, la possibilité d'un sentiment résultant de la pratique du devoir. Avec la notion de respect, Kant introduit un sentiment qui est au cœur même du devoir.

Le devoir est l'idée d'une détermination de la volonté qui ne doit rien aux inclinations et aux sentiments en général, qui suppose au contraire qu'ils ont été les unes et les autres écartés du principe de la volonté. Une volonté qui n'est plus déterminée par une inclination ou un sentiment intervenant comme raison subjective d'agir (ce à quoi Kant donne le nom de maxime) ne peut avoir pour principe qu'une règle inconditionnée, c'est-à-dire une loi (de, ce qui doit être, de ce qu'il faut faire). Le respect est l'adhésion que la loi morale m'arrache, le sentiment d'une subordination qu'elle fait naître en moi. Il est ce qui fait que la loi morale m'apparaît comme un devoir et que j'écarte du principe de ma volonté les inclinations qui la sollicitent.

La représentation de la loi est donc ce qui, à travers le respect, détermine la volonté de celui qui agit par devoir, et cette représentation affirme sa nature d'être raisonnable. C'est donc en tant qu'être raisonnable qu'il agit par devoir en agissant par la représentation de la loi. La loi dont la représentation agit ainsi sur la volonté doit être libre de toute détermination par l'expérience ; l'action doit être déterminée de façon purement rationnelle, c'est-à-dire par ce qui fait qu'une loi est une loi : l'universalité. Est loi ce qui vaut nécessairement dans tous les cas, et pour tous, par conséquent universellement. La loi morale me commande donc, non pas de vouloir ceci ou cela (qui ferait alors référence à la particularité de l'expérience),

[15] Op.cit., P.66

mais de vouloir ce qui est conforme à la légalité de la loi, ce qui fait que la loi est loi ; de vouloir ce qui peut valoir universellement.

L'indépendante des circonstances de l'expérience, elle est universelle ; universelle, elle vaut pour tous les êtres raisonnables. Elle est donc rationnelle. Par conséquent, une maxime de la volonté n'est morale que si je peux aussi vouloir qu'elle soit universellement pratiquée par tous. Soit la maxime : je peux faire une fausse promesse (que je n'ai donc pas l'intention de tenir) lorsque je me trouve sous la contrainte (pécuniaire par exemple, qui me pousse à emprunter de l'argent que je promets alors - faussement - de rendre). Je peux bien sûr m'abstenir d'user de cette maxime par crainte des conséquences ; en m'abstenant ainsi de mentir, j'agis seulement conformément au devoir, et non par devoir. Pour agir par devoir, il me suffit d'envisager l'universalisation de ma maxime : je vois alors immédiatement qu'elle rend absolument vain le projet de mentir, puisque si tous usaient de ma maxime, personne ne croirait plus celui qui promet et il n'y aurait plus de promesses. Mon devoir est donc de dire la vérité. J'agis par devoir lorsque j'agis par respect pour la loi morale, et seulement alors l'importance du mensonge : il est le manquement au devoir qui ouvre la voie à tous les manquements au devoir.

- **L'impératif**

Puisqu'elle doit valoir pour tout être raisonnable, la loi morale doit pouvoir se déduire du concept de l'être raisonnable en général (c'est le projet de la métaphysique des mœurs), avant d'être appliquée à l'homme (c'est alors l'idée d'une anthropologie pratique). Dans un premier temps, partant du concept de l'être raisonnable, Kant va élaborer celui d'impératif, puis il va successivement caractériser l'impératif hypothétique et l'impératif catégorique**,** qui est l'impératif proprement moral.

- **« Le concept d'impératif en général »**[16]

Nous ne connaissons pas d'autre être raisonnable que l'homme, mais nous ne devons et ne pouvons pas pour autant confondre les deux représentations, celle de l'être raisonnable et celle de l'homme. Un être raisonnable, comme tel, est toujours raisonnable ; l'homme, lui, n'est pas toujours raisonnable (par exemple, lorsqu'il fait ce qu'il ne doit pas faire ou ne fait pas ce qu'il doit faire). Agir ainsi, c'est encore être un homme, et ce n'est pas être purement un être raisonnable. L'homme est donc un être raisonnable en tant qu'il est doué de raison, mais par un autre aspect de sa nature, il est aussi autre chose, qui détermine sa manière particulière d'être un être raisonnable. Cet autre aspect de sa nature, c'est sa nature sensible, il est un être vivant, mortel ; il a des besoins et des inclinations, des sentiments et des émotions. L'être raisonnable n'est pas impliqué par la nature sensible : voir les animaux. La nature intelligible de l'homme (il est un être doué de raison) n'est pas une propriété de sa nature sensible, il ne possède pas la raison comme d'autres êtres vivants possèdent une bonne vue, des ailes ou des griffes. La représentation de la raison comme d'une sorte d'organe propre à l'homme est en apparence commode ; elle est en réalité radicalement fausse. Toutes les propriétés de notre nature sensible affirment cette nature ; la raison affirme notre appartenance à un autre ordre, celui de l'esprit. Il y a quelque chose d'incommensurable entre la nature sensible et l'ordre de l'esprit. Kant ne dit pas qu'il existe effectivement d'autres êtres raisonnables que l'homme. Une telle existence, si elle n'est pas sensible, nous est inconnaissable *:* c'est ce qu'a montré la *Critique de la raison pure.* Nous pouvons en revanche penser l'être raisonnable en, général (ainsi pensons-nous l'idée de Dieu), et nous devons le faire pour accéder à la représentation de la pureté du devoir, sans tomber dans l'erreur fatale qui consiste à le mêler de particularités empiriques, comme c'est nécessairement le cas lorsqu'on veut voir dans la moralité l'expression de la nature spécifique de

[16] Op.cit., p.85

l'homme. L'être raisonnable en général, c'est une idée de la raison, nécessaire à l'intelligence de ce que nous sommes et de notre destination morale.

- **« La personne comme fin en soi »**[17]

C'est au moyen d'une nouvelle analyse de la volonté d'un être raisonnable que Kant va établir l'existence d'une fin en soi qui va fonder la possibilité de l'impératif catégorique, sans pour autant toutefois en établir définitivement, l'existence (ce sera l'objet de la troisième section). Une volonté agit d'après une règle. Elle agit aussi, simultanément, en vue d'une fin. Cette fin, dans le cas du devoir qui est indépendant de l'expérience, ne peut être dictée par un quelconque mobile attaché à la nature particulière du sujet, elle doit donc être objective. Et puisque la loi du devoir est universelle, cette fin doit valoir pour tous et s'imposer à tous, elle doit être une fin en soi. Or tout ce qui est fini, a de ce fait même une certaine valeur. Ce qui est alors susceptible d'être une fin en soi doit avoir une valeur non simplement relative, mais absolue.

Kant reprend les exemples précédemment analysés à la lumière de cette formule. Le suicide est manifestement une atteinte, en moi-même, à l'idée d'humanité comme fin en soi, il est donc contraire au devoir. Mentir, c'est traiter quelqu'un d'autre comme un simple moyen, en négligeant le fait qu'il ne saurait vouloir qu'on lui mente, que ma fin ne saurait être la sienne et donc une fin pour tout homme. Enfin, négliger le développement des dispositions de l'humanité en moi, c'est négliger l'humanité comme fin en soi. Il en va de même pour celui qui néglige le bonheur d'autrui.

- **Trois formules mais une seule loi morale**

On a vu qu'il y a trois formules de la loi morale : 1. « agis selon des maximes qui puisse se prendre en même temps elle-même pour objet comme loi universelle de la nature »[18]. 2. « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta

[17] Op.cit. P.108
[18] Op.cit., p.116

propre personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un monde »[19]. 3. « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux en même temps qu'elle devienne une loi universelle »[20].

- **« La bonne volonté est le seul bien moral »**[21]

"La bonne volonté" est la seule chose de toutes les choses concevables dans ce monde qui soit qualifiée de « bonne ». Ainsi de toutes les facultés humaines, quelques soit le nom qu'on donne, si cette dernière ne se base pas sur une « bonne volonté », elle est mauvaise en elle. De même la bonne volonté en exercice surpasse tous les dons de ce monde : que ça soit « le pouvoir, la richesse, la considération, même la santé ainsi que le bien-être complet et le contentement de son état, ce qu'on nomme le bonheur »[22] alors la bonne volonté est sine qua non dans l'existence humaine, elle « paraît constituer la condition indispensable même de ce qui nous rend dignes d'être heureux.[23] Cette volonté est vraiment inconditionnée. Elle ne doit pas viser le succès ou la finalité des choses. Kant nous dit que « ce qui fait que la bonne volonté est telle, ce ne sont pas les œuvres ou ses succès, ce n'est pas son aptitude à atteindre tel ou tel but proposé, c'est seulement le vouloir ; c'est-à-dire que c'est en soi qu'elle est bonne ; et considérée en elle-même »[24].

La raison commune, jugeant de ce qui est bien ou mal, porte en général son attention sur les actions accomplies, certaines étant jugées bonnes, d'autres mauvaises, quand d'autres encore, les plus nombreuses sans doute, restent « neutres » moralement. Mais il arrive aussi que soit jugé bon le fait de ne pas agir, de s'abstenir de faire une chose ; ou encore qu'une action, qui a d'abord été jugée bonne, ne soit plus appréciée de la même manière lorsqu'elle est accomplie dans un but intéressé. Elle peut alors rester bonne par ses effets, mais cesse d'être bonne

[19] Op.cit., p.105
[20] Op.cit., p.94
[21] Op.cit., P.57
[22] Op.cit, P.57
[23] Op.cit, P.58
[24] Op.cit, P.58

intrinsèquement, en elle-même, sans que rien n'ait pourtant changé dans son être extérieur, dans sa réalité telle qu'elle peut être observée et connue. La raison se tourne alors vers la volonté qui est au principe de l'action, qui en est l'âme : une mauvaise action est dès lors une action animée par la volonté de nuire, une bonne action, une action animée par ' la volonté de bien faire.

Le bien réside de fait dans la volonté de bien faire, dans ce qu'on appelle souvent une bonne volonté. Pourtant cette dernière expression est entachée, en français, d'une certaine ambiguïté. Elle peut certes avoir un sens élogieux, et désigne alors ce que l'on juge moralement bon, mais elle peut aussi manifester une sorte de réserve, de doute sur l'authenticité et le sérieux du vouloir. Dire de quelqu'un qu'il a manifesté beaucoup de bonne volonté peut alors vouloir dire que son effort a peut-être davantage consisté à afficher sa volonté, à la mettre en scène, pour autrui et peut-être même pour lui-même (et il s'agit dans ce dernier cas de la mauvaise foi), qu'à agir. La volonté joue dans ce cas de l'écart entre vouloir et agir, qui tient au fait que toutes sortes d'obstacles imprévus peuvent surgir dans l'exécution de la volonté.

Seule une bonne volonté peut être bonne moralement ; toute bonne volonté n'est pas nécessairement bonne moralement, toute volonté encore moins... Ce qui fait qu'une volonté est moralement bonne ne relève ni de son succès (qui dépend aussi de facteurs indépendants de la volonté), ni de sa fin (qui peut être recherchée par inclination ou par intérêt), et ne se trouve, par conséquent, que dans ce qui est à sa source, c'est-à-dire la représentation de la loi morale. La volonté est moralement bonne en soi, en tant que volonté pure, c'est-à-dire seulement attentive au principe qui la détermine et à rien d'autre. Kant la compare, dans l'ordre des choses sensibles, à un joyau (traditionnellement considéré comme un symbole de pureté), qui tire toute sa valeur de lui-même, quand bien même il ne sert à rien. Dégagée par l'analyse des approximations ou des confusions qui en occultent partiellement la spécificité et le vif dans le jugement commun, qui la

reconnaît pourtant, la volonté bonne, telle cette pierre précieuse à laquelle Kant la compare, possède un éclat étrange qui peut faire douter de sa réalité. Psychologiquement inacceptable ou incompréhensible, cette notion a besoin d'être encore explicitée et éclairée.

- **« La conscience commune a besoin de la philosophie »**[25]

Kant ne cesse de le répéter et de le montrer : la conscience commune sait ce qu'est son devoir, le jugement en ces matières n'est pas l'affaire d'un savoir qu'il faudrait préalablement acquérir, comme si cette acquisition, dès lors, devait rendre certains hommes meilleurs que d'autres. Les connaissances auraient plutôt tendance à affecter négativement la rectitude du jugement moral, qui de lui-même va droit au fait, alors que la conscience du philosophe risque de s'encombrer de considérations et de tergiversations qui le détournent de la simplicité des vérités morales. Même un enfant de huit ou neuf ans est capable de résoudre un problème moral, dira Kant[26]. L'expérience montre, de fait, que le devoir est beaucoup plus facile à connaître que le chemin qui est susceptible de conduire au bonheur, comme on l'a déjà vu à propos de la destination de la raison, ou même que l'intérêt, qui ne va pas sans calcul ni prise en compte de la diversité du particulier. Point n'est donc besoin de qualités particulières pour être en mesure d'agir moralement : Le concept du devoir dans toute sa pureté n'est pas seulement, sans comparaison aucune, plus simple, plus clair, plus saisissable et plus naturel pour chacun dans l'usage pratique, que tout motif tiré du bonheur ou confondu avec lui et sa prise en considération (ce qui exige toujours beaucoup d'art et de réflexion) ; mais même au jugement de la raison humaine la plus commune, pourvu seulement qu'il lui soit proposé, qu'il le soit à la volonté, et cela, séparé de cet autre motif [le bonheur], ou mieux encore, en lutte avec lui, il est beaucoup *plus puissant,* plus pressant et plus prometteur de succès que tous les motifs empruntés au précédent principe égoïste. » Ces lignes que KANT écrit en 1793 maintiennent

[25] Op.cit., P.64
[26] Emmanuel KANT, *Critique de la raison pure*, Paris, PUF, 8e édition, 2012.

cette idée directrice de la philosophie pratique de KANT d'après laquelle tout homme usant de son jugement connaît son devoir. Elles soulignent que la clarté des idées pratiques leur confère une meilleure capacité de déterminer la volonté et d'écarter les motifs concurrents.

- **Devoir et expérience**

Il s'agit de comprendre que « la moralité n'est pas et ne peut pas être fondée sur l'expérience »[27], qu'elle ne consiste pas en des vérités d'expérience comme le sont certaines règles de conduite qu'on peut associer à ce que Kant appellera les «conseils de la prudence»[28] ; L'empirisme moral (la doctrine qui voudrait entièrement tirer la règle morale de l'expérience) est un non-sens ; la raison pratique est bien plutôt la réfutation de cet empirisme.

On a vu que ce qui est conforme au devoir n'est pas nécessairement, pour autant, accompli par devoir. Toutes sortes de mobiles (diverses inclinations, l'intérêt) peuvent être à la source d'une action conforme au devoir. Cette conformité au devoir n'établit donc en rien la valeur morale de l'action, qui réside dans le principe déterminant la volonté. Ce principe doit être la loi morale pour que l'action soit moralement bonne. Lorsque c'est le cas, nous avons une bonne volonté. Mais comment le savoir ? L'expérience ne permet pas de l'établir de façon absolument certaine, ni par l'observation des hommes, ni par l'examen de soi. Il faut admettre, avec Kant, qu'il est rigoureusement impossible d'établir ne serait-ce qu'un seul cas de moralité pure. Cette impossibilité peut légitimement nourrir des doutes quant à la capacité de l'homme d'accomplir son devoir et entretenir une méfiance persistante à l'égard des prétentions qu'il affiche parfois dans ce domaine ; tout se passe comme si l'égoïsme, "le cher moi ", était le ressort ultime de toutes les conduites humaines. Mais ce pessimisme moral révèle en définitive que la loi morale ne doit rien à l'expérience : le devoir est ce qui doit être, quand bien même cela n'a encore jamais été. Si la loi morale était tirée de

[27]Emmanuel KANT, Les Fondements de la Métaphysique des Mœurs, 22 Ed, Paris,2018, P57
[28] Op.cit., p.87

l'expérience, le fait de ne jamais avoir été attestée par une action aurait entraîné son oubli depuis longtemps. La raison pratique doit donc déterminer la volonté a priori. L'exigence morale subsiste, même si nous n'avons aucune preuve de ce qu'elle a déjà été satisfaite.

Si elle subsiste, c'est donc qu'elle ne trouve pas sa source dans notre rapport à l'expérience. Ce rapport à l'expérience implique notre nature sensible, par laquelle nous appartenons au monde sensible, constitué de l'ensemble des phénomènes, qui forme l'expérience ; ce n'est donc pas à cette nature que s'adresse la loi morale. Ce qui fait qu'elle prévaut, en dépit de l'expérience, ne peut pas avoir sa source dans l'expérience et dans notre être sensible, mais dans sa validité pour l'être raisonnable en général. C'est ce que montre d'ailleurs sa formule qui consiste dans la pure légalité, c'est-à-dire l'universalité. Or ce champ de validité fait qu'elle ne peut pas être empiriquement attestée. L'expérience ne peut attester que ce qui vaut et existe dans l'expérience. Mais l'idée de l'être raisonnable en général excède les limites de toute expérience, en particulier sous la forme de l'idée de Dieu., Comment ce qui vaut pour l'être raisonnable en général pourrait-il n'être qu'empirique ?

La doctrine empiriste de la moralité veut s'appuyer sur des exemples comme s'il s'agissait de modèles à imiter. Mais l'exemple n'est reconnu comme tel que si je trouve en moi-même, dans l'idée de la loi morale, le modèle qui me permet de reconnaître l'exemple. Même le Christ, ajoute Kant n'est reconnu comme saint (celui dont la volonté est nécessairement en accord avec la loi morale) qu'à partir de la loi morale dont je trouve la représentation en la raison pratique. C’est, d’après Kant, ce que le Christ lui-même enseigne.

- **« L'autonomie de la volonté comme principe suprême de la moralité »[29]**

Le concept d'autonomie représente l'aboutissement de la démarche analytique entreprise dans les deux premières sections du *Fondement pour la métaphysique des mœurs.* Partie de la volonté bonne qui relève de la connaissance rationnelle commune de la moralité, l'analyse est remontée jusqu'à l'autonomie de la volonté en élucidant, rappelons-le, les notions fondamentales d'inconditionnalité, de devoir, d'impératif, d'impératif catégorique, de loi morale, et l'élucidation plus poussée de cette dernière a elle-même conduit aux principes d'universalité, de fin en soi et d'autonomie, ce dernier s'énonçant comme suit : « toujours choisir de telle sorte que les maximes de notre choix soient en même temps conçues, dans ce même vouloir, comme des lois universelles »[30]. En dégageant ainsi, jusqu'au principe suprême, les implications contenues dans la notion commune de volonté bonne, l'analyse philosophique éclaire la représentation commune de la moralité sur elle-même. Par-là, elle l'affermit en précisant son sens et la rend plus apte à s'opposer aux illusions et aux opinions erronées qui guettent et menacent la résolution morale. L'analyse philosophique libère la conscience du devoir et la rend à elle-même en la rappelant à son autonomie.

[29] Op.cit., p.121
[30] Op.cit., p.22

Chapitre 3 : Portée analytique et approche critique

A-La portée analytique

La morale est aujourd'hui contestée de toutes parts et de multiples façons. Elle s'élève pour les uns, d'un dogmatisme odieux, lorsqu'elle prétend ériger en obligation pour tout ce qui n'est que l'opinion d'un seul ou de quelques-uns ; pour d'autres, elle réprime les désirs et les pulsions qui constituent la nature de chaque homme et représente ainsi une atteinte à la liberté la plus fondamentale de chacun, qui est d'être lui-même. Pour d'autres encore elle n'est que la synthèse des préjugés d'un groupe, d'une époque ou d'un lien, appelée à s'effondre dans le chaos des intérêts divergents ou opposées propres aux différentes communautés humaines. Existe-t-elle seulement ? Brandie comme un étendard par les communautés en manque de convictions « fortes », hormis par ceux qui se considèrent comme les vrais amis de la liberté, elle est un objet de polémique, ici représentant le symbole, mais il est rare qu'elle fasse l'objet d'une réflexion sérieuse.

Mais en est-il vraiment ainsi, seulement ainsi ? Il paraît incontestablement qu'agir, pour les hommes, ne se conçoit jamais sans une réflexion sur ce qu'il convient de faire, sur ce qui doit être fait. La conduite humaine exprime la prétention de se diriger soi-même et renvoie chacun à une question de principe, dont la formulation la plus simple et le plus radicale est peut-être bien celle-ci : « que dois-je faire ? ».

C'est en ces termes que KANT énonce en 1781 en ce qu'il appelle la « question morale ». Il introduit cette manière la réflexion morale dans son système. Quatre ans plus tard (en 1785), les *fondements de la métaphysique des mœurs* renouent avec cette question par une démarche qui pose le socle du développement de sa philosophie pratique.

❖ **« L'idée d'un fondement de la métaphysique des mœurs »**[31]

Le fondement est la raison qui détermine une chose et précède donc logiquement cette chose, il est ce par quoi quelque chose d'autre (le différent) est posé de façon déterminée. Pour la métaphysique des mœurs, ce fondement ne doit pas être cherché dans l'anthropologie ni dans la psychologie. L'obligation morale est une loi qui commande à ma volonté, hors de toute détermination empirique. Le fondement ne peut donc se trouver que dans la raison, en tant que capacité de se donner, par conséquent de se représenter une loi, et dans le fait que je suis un être raisonnable. D'où la référence anticipée à une critique de la raison pure pratique qui paraîtra en 1788 sous le titre : *Critique de la raison pratique*. Le fondement est donc à chercher dans une critique de la raison pure, c'est-à-dire dans un examen de la raison par la raison. Dans une telle entreprise, purement rationnelle, la raison s'institue elle-même. Mais comme il s'agit ici de la raison pure pratique, la raison s'institue alors dans sa capacité à déterminer la volonté, hoirs de tout mobile ou motif empirique.

❖ **« L'autonomie de la volonté »**[32]

Le premier principe de la loi morale, qui est son principe objectif, réside dans son caractère de loi, c'est-à-dire dans sa forme universelle (principe d'universalité). Le deuxième principe, subjectif celui-là, se trouve dans la fin, l'être raisonnable, en tant que fin en soi, étant le sujet de toutes les fins (principe de finalité). Du rapprochement de ces deux principes naît l'idée, qui en est la synthèse, que la volonté de chaque être raisonnable doit être une volonté légiférant de manière universelle. La volonté doit elle-même se donner sa loi, accordant ainsi l'universalité et la finalité. C'est le principe d'autonomie**.** La volonté n'est pas simplement soumise à la loi, elle est elle-même législatrice, et c'est à cette loi qu'elle a faite ou dont elle peut se considérer comme l'auteur qu'elle se soumet. Dès lors qu'elle est elle-même à la source de la loi, qu'elle

[31] Op.cit., P.56
[32] Op.cit., P.111

n'obéit qu'à sa propre loi, la volonté est libérée de tout intérêt, de toute dépendance qui la lierait à une loi reçue du dehors. L'impératif qui veut que je sois moi-même l'auteur de la loi à laquelle je me soumets est précisément le seul qui puisse être inconditionné.

La loi morale est à la fois mienne et universelle : elle procède de ma volonté tout en valant pour tous. Ce que je fais par contrainte, par intérêt ou arbitrairement, je ne le fais pas par devoir. C'est seulement en mettant au principe de ma volonté une loi qui émane d'elle et vaut pour tous les êtres raisonnables que j'agis par devoir. La moralité ne, peut pas être fondée sur hétéronomie de la volonté, elle procède nécessairement de l'autonomie du sujet.

❖ L'hétéronomie comme faux principe

L'hétéronomie se définit comme le fait d'être soumis à une loi étrangère, une loi qui n'émane pas de la volonté elle-même dans son pouvoir de se donner à elle-même une loi. En ce sens, elle est exactement le contraire de l'autonomie et de ce fait « la source de tous les faux principes de la moralité »[33]. Elle revient, d'une façon générale, à soumettre l'accomplissement du devoir à une condition, à manquer par conséquent son inconditionnalité, et à rabattre l'impératif catégorique sur les impératifs hypothétiques.

Les principes tirés de l'hétéronomie peuvent être empiriques ou rationnels. Dans le premier cas, il y a incompatibilité avec l'universalité de la loi morale. C'est le cas notamment lorsqu'on prétend fonder la moralité sur la nature particulière de l'homme ou sur la condition qui lui est faite. Mais la fausseté du principe empirique est plus grave encore lorsqu'il s'agit du bonheur personnel, parce que la confusion du bonheur et de la dignité est la négation même de la moralité. Agir en vue du bonheur n'est pas agir par devoir. La doctrine d'après laquelle le devoir relève d'un sentiment, attribue à la vertu le mérite, d'apprécier

[33] Op.cit., p.121

par elle-même la moralité, mais la conditionne néanmoins en la rattachant à une satisfaction qui relève d'un sens**.** Cette doctrine enseigne, en effet, qu'il existe un sens moral qui appréhenderait spontanément le bien et nous dicterait ce que nous devons faire, et qui serait donc la source du devoir. Kant admet l'existence d'un sens moral, mais il le conçoit comme un effet de la loi morale sur nous.

La source de toutes ces doctrines est toujours la même : c'est l'idée que je dois faire telle chose, parce que je veux telle autre chose. J'agis alors toujours de manière conditionnelle ; la volonté reçoit la loi d'une impulsion étrangère.

La bonne volonté n'est pas volonté d'une fin déterminée, la loi morale ne dit pas qu'il faut faire telle ou telle chose, mais qu'il faut subordonner le faire à une forme du vouloir, qui consiste pour celui-ci à ériger sa maxime en loi universelle. Il reste à savoir si l'impératif catégorique est vrai, s'il est absolument nécessaire.

- **« Le concept de la liberté est la clé pour l'explication de l'autonomie de la volonté »**[34]

La liberté peut être dérivée de la notion de causalité. Il existe, d'une part, une causalité par la nécessité naturelle qui détermine les êtres sans raison au moyen de causes extérieures. On peut concevoir, d'autre part, une causalité des êtres raisonnables agissant par volonté, indépendamment des causes extérieures, et qui serait alors la liberté. La première définition de celle-ci apparaît sous forme négative : la liberté est la faculté d'une volonté qui se soustrait aux causes extérieures ; la liberté est caractérisée par ce qu'elle n'est pas. Mais en tant que causalité (distincte de la causalité naturelle), le concept de liberté contient celui de loi, dans la mesure où la causalité implique un rapport entre la cause et la conséquence. La définition devient' alors positive. S'il y a donc une légalité naturelle (les causes naturelles sont réglées par des lois), il doit y avoir des lois de la liberté, évidemment distinctes de celles de la nature. Il n'y a point de liberté sans lois. Les lois de la nature étant soumises au principe d'hétéronomie, la liberté

[34] Op.cit., p.127

du vouloir, en tant qu'elle est entièrement distincte de la causalité naturelle, doit être la propriété par laquelle la volonté est pour elle-même une loi, c'est-à-dire l'autonomie. Ce qui nous reconduit à l'impératif catégorique et au principe suprême de la moralité.

La liberté de la volonté implique donc la moralité. Mais le principe de la moralité reste synthétique : comment établir qu'une volonté absolument bonne est une volonté dont la maxime peut toujours se contenir elle-même en tant que loi universelle ? Deux termes, lorsque l'un n'est pas impliqué dans l'autre, ne peuvent être liés que par un moyen terme, qu'il faut davantage déterminer.

- **« La liberté doit être supposée comme propriété de la volonté de tous les êtres raisonnables »**[35]

La moralité vaut nécessairement pour tous les êtres raisonnables, comme cela a déjà été montré. Par ailleurs, si elle ne peut être dérivée que de la liberté, la moralité n'ayant de sens que pour un être libre, alors celle-ci, à son tour, doit être attribuée à tous les êtres raisonnables. On ne peut pas établir la liberté à partir de la seule nature de l'homme. D'une part, la liberté ne peut pas être prouvée à partir de l'expérience, puisque celle-ci est entièrement soumise à la nécessité naturelle ; d'autre part, on vient de voir qu'elle doit être attribuée à l'activité de tous les êtres ' raisonnables doués de volonté. L'être raisonnable est donc un être qui ne peut agir que sous l'idée de la liberté, pour lequel action et liberté sont nécessairement liées, ce qui veut dire qu'il est libre au point de vue pratique, quand bien même sa liberté ne peut pas être établie au point de vue théorique. Un être raisonnable est déterminé à agir à partir de sa raison, qui doit pouvoir déterminer par elle-même sa volonté, indépendamment de toutes influences extérieures. Nous devons donc accorder la liberté à sa raison pratique, même si nous ne pouvons pas en démontrer, pour le moment, l'existence sur le plan de la connaissance.

[35] Op.cit., p..129

❖ Distinction du monde sensible et du monde intelligible[36]

Pour sortir de ce cercle, Kant va introduire une distinction. Cette distinction est présentée comme l'approfondissement d'une réflexion commune. Les représentations qui résultent de l'activité de nos sens ne peuvent nous apprendre ce que les choses sont en soi, mais seulement ce qu'elles sont en tant que phénomènes**,** c'est-à-dire en tant qu'elles affectent notre sensibilité. On admet alors qu'au-delà des phénomènes il y a des choses en soi**,** même si celles-ci ne peuvent être connues qu'en tant qu'elles nous affectent. Nous sommes ainsi amenés à une ' distinction approximative, entre le monde sensible et le monde intelligible. Elle s'applique à l'homme lui-même : il s'apparaît à lui-même en ce que son être affecte sa conscience, c'est-à-dire en tant que phénomène, mais sa réalité en soi, son moi, sont au-delà de cette manifestation de lui-même en laquelle il se saisit. Son être, en tant qu'il le perçoit, s'inscrit donc dans le monde sensible, mais sa réalité propre, en ce qu'il n'est pas affecté mais purement agissant, relève du monde intelligible. De ce monde, de ce moi, il ne peut avoir une véritable connaissance, puisque celle-ci suppose une expérience dans laquelle le sujet connaissant est affecté ; il doit en revanche, en conséquence de ce qui vient d'être montré, *penser ce* monde et ce moi.

Or la raison, par opposition à l'entendement, qui est tributaire d'une matière (les intuitions de la sensibilité) à laquelle il puisse appliquer ses formes (les concepts), manifeste, au moyen des idées, une spontanéité pure, qui ne doit rien à l'usage de la sensibilité. La raison permet alors à l'homme de se penser comme appartenant au monde intelligible.

Un être raisonnable doit donc se reconnaître une double appartenance : d'une part au monde intelligible, par sa raison pure, d'autre part au monde sensible, par tout ce que Kant appelle ses « forces inférieures ». Dans le premier cas, la volonté ne peut être que libre. Dans le monde intelligible, la moralité est au fondement de

[36] Op.cit., p.135-136

toutes les actions, tout comme la loi naturelle est au fondement de tous les phénomènes dans le monde sensible.

Il n'y a alors plus de cercle : nous nous pensons comme libres dans le monde intelligible, et soumis au devoir en tant que nous appartenons au monde intelligible et au monde sensible.

B – commentaires et discussions

B- 1-Commentaires critiques

De nombreux auteurs se sont penchés plus de deux siècles sur les travaux d'Emmanuel KANT à tel point qu'il est difficile d'en faire un recensement précis et exhaustif. Nous mentionnerons donc le courant idéaliste allemand, débuté avec KANT, et poursuivi avec Fichets, Schelling et Hegel cette période correspond à l'Aufklarung en Allemagne, inspirée de la révolution française, pour laquelle on dit d'ailleurs que Kant avait et cette fois interrompu sa promenade quotidienne. Suivirent de 1870 en début du XXe siècle un mouvement de Zurick Zu KANT, mené par Cohen, Natorp et Cassier. Ce mouvement marque un véritable approfondissement de la théorie critique de KANT, avec deux directions majeures : la rationalisation et la religion et l'épistémologie. Enfin la phénoménologie (Hegel notamment) s'affirme en grande partie sur une partie de la *Critique de la raison pure*.

Cet ouvrage de KANT ne manque pas de poser de nombreuses questions, encore tout à fait d'actualité aujourd'hui dans notre société l'épanouissement dans le travail, la reconnaissance, l'argent autant de fins intermédiaires qui convient, nous le croyons, à nous rapprocher d'un bonheur que nous ne pouvons définir. Ce que nous recherchons, et dans les entreprises particulièrement, donc apparaître comme un impératif hypothétique, car "tournés vers autres choses ", vraisemblablement le bonheur, inclination naturelle qui motive nos actions. Ainsi, on peut se demander comme le fait KANT, si de telles actions sont bonnes (en tant que conforme au devoir par hasard.

Pour les fins collectives, propre à l'entreprise, la question semble encore plus intéressante : les membres de l'entreprise agissent pour atteindre des objectifs ou ratios qu'on leur a fixé sans même en questionner la pertinence, en vue d'obtenir la reconnaissance de leur hiérarchie, une amélioration des conditions de travail ou de la rémunération. Cette question de la motivation en entreprise dit-elle donc être repensée, à l'ère du développement durable, de la responsabilité sociale des entreprises et du Web collaboratif ? Les objectifs que poursuivent les entreprises sont-ils bons en soi ? L'entreprise peut-elle avoir des fins propres ? Sa volonté peut-elle être bonne ? Faire de sa maxime une loi universelle certes, mais alors qui de la concurrence ? On en revient à l'impératif hypothétique. De plus, qu'est-ce que la volonté d'une entreprise ? Celle du patron, de l'actionnaire, des salariés ?

- **La place de la morale dans notre économie**

Considérons-nous aujourd'hui autrui comme une fin et non comme un moyen ? Et particulièrement par le dirigeant d'entreprise ou ses actionnaires ? Que représentent à leurs enjeux fournisseurs, clients, employés, environnement ? Nous sommes des êtres raisonnables, prenons-en acte. Mais le postulat de la liberté s'appliquent-t-il à l'entreprise ?

Les comportements sont-ils guidés par la volonté autonome ? Rien n'est sûr : Notre économie ne serait donc pas morale. La loi naturelle et les sciences de gestion rentrent effectivement en opposition avec le libre exercice de la raison et de la liberté humaine : les "ressources" humaines sont mesurées, on leur applique des ratios (masse salariale pour les fonctions supports, et pour les commerciaux). Comment dès lors ne pas parler d'instrument, de monétisation, et évoque la morale ? A l'opposé, la substance de la société, véritable impératif catégorique selon KANT, renait-elle possible sans « rentabilité économique » ? Faut-il donc être moral, ou être « pratique », si les deux aspects ne sont pas réconciliables ?

- **La gestion de la responsabilité**

Etre responsable pourrait être qualifié de concept, dont il est difficile de faire l'expérience. Seule la raison et le principe de ce que KANT appelle la "bonne

volonté" peuvent nous pousser à chercher à agir de façon responsable. Cette responsabilité est constamment remise en cause par le quotidien et son lot d'impératifs hypothétiques. Car ces principes, s'ils s'appliquent, le sont forcément dans une sphère de phénomènes, ou sphère économique. Il appartient en définitif catégorique et l'impératif hypothétique. C'est vraiment simple en théorie. Dans la pratique, pour l'envisager, il faudrait à notre sens changer de système et ne plus raisonner uniquement en termes financiers. Prendre en compte le développement personnel, les aspects environnementaux, sociaux, de long terme ne sont que quelques pistes. Attention toutefois à ne pas confondre à nouveau des actions conformes au devoir avec des actions accomplies par devoir. Pourquoi les entreprises misent-elles tant sur le développement durable aujourd'hui ? Parce que ce sont des actions bonnes en soi, peut-être parce que les actionnaires et les clients, l'exigent, pour leur image, pour se dédouaner vis-à-vis de la société, plus vraisemblablement. Ce questionnement peut apparaître un peu désuet. Peu importe la fin, tant que l'on a le résultat, serait-on tenté de penser aujourd'hui. Mais un résultat contingent non provoqué par la « bonne volonté » de KANT a une valeur qui peut varier du jour au lendemain. La moralité a donc, ou en tous cas doit avoir sa place dans l'entreprise. Et cela pose immanquablement la question de la responsabilité et de la hiérarchisation des impératifs pour le dirigeant d'entreprise.

B-2- Commentaire personnelle

- Comprenons avec KANT que le devoir accompli, au prix d'effort, nous permet de mériter le bien être. Ainsi, il n'y a qu'un impératif catégorique. Sans l'impératif catégorique ainsi défini, le devoir tout comme la morale pourraient simplement disparaitre. Cela suppose de se contraindre soi-même en suivant la morale ; en supposant qu'autrui agisse également selon le principe de l'impératif catégorique, je suis le bénéficiaire du devoir accompli par autrui tout autant qu'il reçoit les bienfaits des actions que

j'accomplis selon l'impératif catégorique. Tout le monde gagne à agir selon la loi morale. Mais ce devoir ne pourrait-il pas être une source de déchirement ou d'humiliation ?

Généralement, par la révélation de ses faiblesses, induites par le caractère sensible de l'Homme, le devoir soumis à la loi morale peut s'opposer aux penchants de la personne, à ses attentes personnelles, et ainsi révéler l'inadéquation possiblement existante entre la loi morale et la conscience de soi. Ce décalage entre les ''appétits sensibles'' et le devoir induit par la morale révèle les faiblesses du caractère humain.

L'Homme, dès lors, peut certes mériter un bonheur qui, selon KANT, sera divinement reconnu ; toutefois accompli son devoir envers autrui implique des sacrifices, un déchirement, et l'humiliation de la conscience de soi, qui se révèle indigne de la loi morale. En effet, la morale n'est pas nécessairement universelle. Cette idée prédomine chez Nietzsche, pour qui la morale n'est qu'une invention. Le philosophe, qui s'oppose ici à Socrate et Platon, montre que l'on agit toujours d'abord pour soi et que le devoir que l'on s'impose n'est qu'une facette de la faiblesse humaine. L'Homme agit d'abord par soucis de conservation, par-delà le bien et le mal. En outre, la morale ne vaut que si l'on considère l'Homme comme disposant d'un libre arbitre ; si ce n'est pas le cas, alors rien n'autorise à le juger en termes de bien et de mal. Nietzsche, de ce fait, met à mal les considérations Kantiennes. Le devoir, ici dépourvu de morale universelle, ne peut plus promettre chez Nietzsche le bonheur qui pointait chez KANT, mais simplement l'obligation pour des raisons utilitaristes : « Toute morale admet les actes intentionnellement nuisibles en cas de légitime défense, c'est-à-dire quand il s'agit de conservation. Mais ces deux points de vue suffisent à expliquer toutes les mauvaises actions exercées par des Hommes sur des hommes. On cherche le plaisir, on veut s'éviter le déplaisir ; en quelque sens que ce soit, il s'agit toujours de conservation » (Nietzsche, Humain, Trop Humain). Ici, le devoir s'accomplit par besoin de

conservation.

Par ailleurs, le devoir accompli pour autrui doit être librement consenti. D'une part, pour Jankélévitch, la seule situation dans laquelle le devoir n'humilie jamais l'Homme est lorsque celui-ci est accompli par Amour, quelle que soit la nature de celui-ci. De ce fait, le devoir est prodigué par simple joie du ''don'' et valorise l'Homme qui trouve son bonheur dans l'abandon de soi, par amour. Ici, le devoir ne pèse plus : il n'est plus perçu comme une humiliation, mais tout simplement comme une évidence. S'il est accompli par amour, le devoir conduit ainsi au bonheur beaucoup plus sûrement que la satisfaction égoïste de ses besoins. D'autre part, le devoir, pour ne pas peser comme un fardeau, comme nous décrit Nietzsche, ne doit plus en être un. Dans la mesure où le devoir est défini par une loi qui nous parait juste, légitime, il s'agit simplement d'une évidence ; si la loi nous parait injuste, nous ne garantissons que notre conservation en la respectant. Si au-delà, nous nous affranchissons de cette idée de devoir, nous nous grandissons et assurons notre liberté. Il ne saurait y avoir de réponse toute faite aux questions de bien et de mal, mais simplement de remise en cause de l'usage que chacun fait de sa liberté. S'affranchir du devoir en tant que tel, c'est aspirer à la liberté. Cela ne veut pas dire aller contre le devoir, mais s'affranchir de la notion d'obligation et de dépasser le cadre de la morale.

Plus loin dans la 2ème section, KANT nous dit qu'« une volonté parfaitement bonne serait donc tout aussi bien sous l'empire de lois objectives (lois du bien) ». De même « les impératifs sont seulement des formules qui expriment le rapport de lois objectifs du vouloir en général à l'imperfection subjective de la volonté »[37]. Ces impératifs sur quoi se fondent nos actions, sont en deux catégories à savoir : des impératifs hypothétiques et des impératifs catégoriques. Par explication, "un impératif est hypothétique" lorsque le commandement énoncé est subordonné à une hypothèse ou à une condition (Exemple : Si nous voulons réussir, travaillons !). Tandis qu'un impératif est

[37] Op. cit., p.85

catégorique[38] lorsqu'il ordonne sans condition, lorsqu'il vaut, en lui-même, indépendamment de toute hypothèse et de toute condition (Exemple : Travaillons !). Dans le premier cas, l'action est un moyen pour un résultat. Dans le second cas, l'action est bonne en elle-même : tel est le devoir. Mais quelle est la formule fondamentale du devoir ? Kant énonce l'universalité de la loi : il affirme simplement « une loi universelle » en disant à la page 98, « Il faut que nous puissions vouloir que ce qui est une maxime de notre action devienne une loi universelle ». Autrement dit, KANT énonce un précepte présentant un caractère obligatoire et commandant à tous sans restriction. « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle ». La seconde formule du devoir a trait, quant à elle, au respect de la « personne », de l'être raisonnable, fin en soi possédant une valeur absolue. Alors que les choses sont des moyens, les personnes sont des fins en soi. Sous son second aspect, l'impératif pratique se définit par le respect de la personne, du sujet humain, qui ne doit, en aucun cas, être traité comme un moyen. Ainsi ce principe s'énonce comme suit « Agis de telle sorte que… comme un moyen »[39]

Dans la 3ème section, KANT aborde le concept de la liberté qui serait la clef de l'explication de l'autonomie de la volonté. En effet, la ''volonté'' obéissant au devoir est enfin une volonté autonome, trouvant en elle-même sa loi. Alors « l'action qui peut… s'appelle devoir »[40].KANT définit « l'autonomie de la volonté comme principe suprême de la moralité »[41] Tel est, chez KANT, le principe de l'autonomie de la volonté, propriété qu'à cette dernière de se donner à elle-même sa législation. Alors que l'hétéronomie désigne l'obéissance à une loi n'émanant pas de la volonté et selon KANT, « l'hétéronomie de la volonté est une source de tous les principes illégitimes de la moralité ». Ainsi, l'obligation qui relève du droit est souvent confondue avec la nécessité de fait. Mais ce qui est

[38] Op.cit., p. 85
[39] Op.cit., p 105
[40] Op.cit., p 120
[41] Op.cit., p 121

obligatoire, que ce soit juridiquement ou moralement, peut ne pas être accompli. L'obligation suppose la possibilité de la désobéissance. La nécessité entant que contrainte incontournable, annule toute obligation : pas d'obligation sans choix, pas d'obligation sans exercice de la liberté. Voir à ce sujet la remarquable critique que ROUSSEAU fait du ''droit du plus fort'' dans le 3ème chapitre du *Du Contrat Social*. On considère aussi parfois que devoir et obligation sont synonymes. Mais l'obligation n'est un devoir au sens strict du terme que si elle est libre de toute contrainte extérieure. La confusion entre l'obligation et le devoir empêche de comprendre la distinction entre l'obligation juridique assortie d'une contrainte extérieure (Hétéronomie) et l'obligation morale librement consentie (Autonomie). Il est important de noter que ce qui est librement consenti n'est pas pour autant facilement accompli. La confusion entre contrainte et l'obligation est souvent due à l'amalgame entre liberté et facilité.

- Brève analyse de la critique

L'homme est par ailleurs un être de besoin. En cherchant à satisfaire ses besoins vitaux, l'homme ne peut jamais donner beaucoup d'importance aux impératifs catégoriques comme Kant le pense. Ainsi, il nous serait très difficile de postuler pour les impératifs catégoriques. Naturellement, l'homme vise toujours la fin dans ses propos d'agir. D'où, contrairement à Kant, les impératifs hypothétiques sont aux yeux des hommes une première condition pour se défendre matériellement en société. On dirait que la thèse de Kant est strictement métaphysique. Or des hommes raisonnables que nous sommes, nous aimons plus les choses qu'on peut expérimenter pour être très sûr que de croire simplement. La question que nous nous posons est qu'en fondant une théorie apriori, ne nous conduirait-il pas en erreur plus tard ? En dehors du domaine métaphysique, il serait difficile voire impossible de comprendre Kant au sujet de cette thèse de la moralité qui valorise moins les impératifs hypothétiques en faisant l'éloge des impératifs catégoriques.

CONCLUSION

En guise de conclusion, c'est donc bien à la question « que dois-je faire » ou « que dois-je vouloir » que KANT entend mettre en application dans un système de l'action et de devoirs moraux qu'il élève à la moralité et donc à la liberté. Cette application consistant à rendre possible le devoir-être, la morale kantienne vise à l'humanisation des conditions de l'action. Les différents devoirs sont autant de représentations de l'Homme en tant qu'il constitue les sources ou les buts de l'action. Cette unité de préoccupation fait valoir la continuité du projet moral kantien, la fondation critique du vouloir universel, la déduction métaphysique du vouloir juste et du vouloir vertueux, le passage à l'usage du vouloir dans une anthropologie pratique. Pour qu'une morale soit possible, il faut présenter l'Homme comme l'être raisonnable pour que l'expérience commune ait un devenir pratique possible, il faut le concevoir comme une "fin en soi" : « Le sentier de la liberté est le seul où il soit possible d'user de la raison dans la conduite de la vie »[42], conclut KANT. Ainsi, la morale de KANT privilège la dignité de la personne humaine car se donnant à lui-même sa loi, l'Homme a non seulement un prix, c'est-à-dire une valeur relative, mais une dignité intrinsèque : "l'autonomie est donc le principe de la dignité de la nature humaine et de toute nature, nature raisonnable". Il n'y a donc pas lieu d'enseigner le devoir, et on doit bien plutôt admirer la pertinence du jugement pratique commun, lorsqu'il s'applique effectivement à son objet et n'énonce pas simplement des appréciations sur ce qui est, mais prescrit ce qui doit être fait. La philosophie pratique reste pourtant nécessaire. L'influence des inclinations et des besoins tend à pervertir la rectitude première du jugement et à corrompre les lois du devoir. Le conflit entre la raison pratique et les motifs tirés de nos besoins et inclinations appelle une critique du jeu des apparences, et celle-ci doit être fondée sur une vue plus claire et plus ferme des principes qui sont déjà à l'œuvre dans le jugement commun.

[42] Op.cit. p.140

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrage spécifique :

- KANT Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, LGF, 22e Edition, juin 2018, (Introduction de Monique Castillo : Traduction, notes et postface de Victor Dellos). Le livre de Poche, 252 p.

Ouvrages généraux :

- DESCARTES René, *Discours de la méthode*, GF Flammarion, 1637, 188p.
- KANT Emmanuel, *Critique de la raison pure*, Paris, PUF, 8e édition « Quadrige » : 2012, Août, 584 pages.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, FG Flammarion, 1762, 255p.
- RUSS Jacqueline, *Mémo références*, France, Bordas, 2012, 383 p.

❖ **Sites web**

- www.toupie.org; 08/11/2019;18h05
- www.ialiste.over-blog.nt, 05/12/2019 ;22h15
- www.l'internaute.fr, 07/12/2019 ;17h25
- www.universalis.fr, 07/12/2019 ;20h20
- www.citations.lemonde.fr, 01/12/2019 ;21h35
- www.ac-grenoble.fr, 20/12/2019 ;20h30
- Keepschool.com,17/01/2020 ;22h
- Kant.chez.com, 20/01/2020 ;23h

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....i
DEDICACE.....ii
REMERCIEMENTS.....iii
RESUME.....iv
INTRODUCTION.....1
Chapitre 1 : L'approche définitionnelle et la présentation de l'ouvrage.....3
A. : La définition du concept de l'action et du devoir.....3
A. 1-Le concept de l'action et du devoir.....3
A1-1-1-Laction et le devoir selon des dictionnaires.....3
A-1-2-Le devoir selon certains philosophes.....3
A 1-2-La conception kantienne du concept du devoir.....4
A-2-1-Le devoir comme un impératif catégorique et non hypothétique.....4
A-2-2-Le devoir comme un fondement de la morale.....4
B. : La présentation de l'ouvrage.....5
B-1-La structure de l'ouvrage.....5
B-2- Le résumé de l'ouvrage et son analyse.....7
Section 1 : Passage de la connaissance rationnelle commune de la moralité à la connaissance.....7
Section 2 : Passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs.....8
Section 3 : Passage de la métaphysique des mœurs à la critique de la raison pure pratique.....10
Chapitre 2 : L'approche problématique de l'action et du devoir chez Emmanuel KANT.....13
A. De l'action purement humaine.....13
B : La morale chez KANT.....14
B-1- L'action humaine au devoir moral.....14
B-2- Du devoir à la morale.....17
Chapitre 3 : Portée analytique et approche critique.....33
A-La portée analytique.....33
B – commentaires et discussions.....39
CONCLUSION.....46
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....47
TABLE DES MATIERES.....48